

***Secrétaire* d'État à la Condition Féminine
de la République d Mauritanie**

la



Madame la Présidente,

Il m'est agréable, au nom de la délégation de la République Islamique de Mauritanie, de vous féliciter à l'occasion de votre brillante élection à la présidence de la 49^{ème} session de la commission chargée de la condition féminine et de souhaiter à vos assises plein succès. A cette occasion, je voudrais vous exprimer notre satisfaction quant à la bonne organisation de cette session qui se déroule 10 ans après la tenue de la Conférence de Beijing, en 1995, ce qui permet à la Communauté internationale d'examiner les progrès accomplis au cours de la dernière décennie, d'identifier les contraintes toujours posées et de dégager des perspectives plus brillantes pour les femmes, de part le monde.

Madame la Présidente,

Notre pays a pris part activement à toutes les manifestations mondiales, régionales et sous régionales relatives à la mise en oeuvre et au suivi du plan d'action de Beijing dont les différents axes se recoupent d'ailleurs largement avec les orientations nationales en matière de promotion féminine. Le Président de la République, Monsieur Maaouiya Ould Sidi Ahmed Taya, est en effet conscient de l'intérêt de la participation effective des femmes dans tous les domaines de la vie et que cette participation constitue le moyen unique pour asseoir les bases d'un développement durable, plus juste et plus équitable entre les deux sexes.

Dans ce cadre, notre pays a entrepris un ensemble de mesures visant à consolider les cadres institutionnels chargés de la promotion de la femme, de la lutte contre la pauvreté et de la défense de droits de l'homme. Ainsi, la stratégie nationale de promotion féminine a-t-elle été révisée pour d'une part, l'adapter aux orientations de la Communauté internationale telles que présentées lors des sommets du Caire (1994) sur la *population et le développement*, de Beijing (1995), de Copenhague sur le *développement social* et dans la Déclaration du Millénaire et, d'autres part, pour concrétiser les options du gouvernement en matière de promotion féminine et de réduction des disparités entre les sexes.

Le gouvernement a également ratifié les conventions internationales relatives à la femme, à l'enfant et à la famille. Il a promulgué la loi portant code du statut personnel, la loi portant obligation de l'enseignement de base et un plan nationale d'action relatif aux droits de l'homme : textes au sein desquels la population féminine constitue l'une des priorités. A travers ces textes législatifs, le Gouvernement vise à assurer la protection de la femme contre toutes les formes de violence, de discrimination et de marginalisation, à lui permettre de jouir de ses droits fondamentaux et de participer activement à l'action de développement socio- économique du pays.

Parallèlement à ces mesures, d'ambitieux programmes de développement ont été élaborés. Ils ont été couronnés par l'adoption pour le long terme d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et la promotion des droits de l'homme. Dans l'élaboration des axes de cette stratégie, figurent, au premier plan des préoccupations, des programmes de lutte contre la pauvreté et l'ignorance au sein des femmes, axés sur les AGR, l'accès au crédit, ainsi que l'amélioration des compétences des femmes, le renforcement de leur présence au sein de la société civile et leur participation active à la prise de décision.

Grâce la mise en oeuvre de ces programmes et des différentes politiques sectorielles, notre pays a enregistré une amélioration sensible dans le domaine de la politique sociale de façon générale et, particulièrement, au niveau de la promotion féminine.

Dans le domaine de l'alphabétisation, le taux d'analphabétisme féminin a connu un recul à 56% ; les taux de scolarisation au niveau du fondamental se sont nettement améliorés, avec un TBS des filles de plus de 92%. Le programme décennal de développement du secteur éducatif donnera d'ailleurs un nouvel élan à cet effort, en encourageant les filles à poursuivre leurs études et à s'orienter davantage vers les filières scientifiques et techniques.

Dans le domaine de la santé, la mortalité maternelle et infantile a connu un recul ; la couverture sanitaire a atteint 80% dans un rayon de 5 km et les efforts dans ce domaine seront renforcés à travers la mise en oeuvre du programme de la santé reproductive et du programme sectoriel de lutte contre le sida et les IST qui comporte une composante *sensibilisation contre les dangers du sida au sein de la population féminine*.

Madame la Présidente,

Le climat de démocratie dont jouit notre pays constitue une grande source de motivation pour l'amélioration des conditions des femmes et l'élargissement de leur participation socio-économique et politique. Elles sont désormais de plus en plus présentes dans les instances de prise de décisions, dans la gestion des établissements et des AGR. Elles sont également présentes de façon notoire dans les instances de la société civile. Elles sont actives dans les parties politiques où elles occupent d'importantes responsabilités. Cela a eu un grand impact au niveau du plaidoyer en faveur des politiques et programmes orientés vers la protection de la femme, la défense de ses droits socio- juridiques et l'amélioration de ses conditions économiques.

Soulignons toutefois, à l'instar de **nombreux** pays, **qu'en** dépit de l'importance des progrès enregistrés par notre pays dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'action de Beijing pour l'amélioration des conditions des femmes et la réduction des disparités entre les deux sexes, des défis substantiels se dressent **toujours sur** le **chemin** de l'accomplissement **d'un** développement global dont les fruits profiteront sans distinction aux femmes et aux hommes.

Partant de là, nous avons besoin de redoubler d'efforts en vue de combattre la pauvreté, juguler l'ignorance et l'analphabétisme, améliorer les services de la santé reproductive, promouvoir les droits des femmes, consolider leur participation politique et économique et les préserver de toutes les formes d'exploitation, de violence et de discrimination.

Les mutations accélérées du fait de la mondialisation nécessitent de consolider la position de la famille au sein de la société et de l'aider à accomplir convenablement les rôles qui sont les siens. Le plan d'action de Beijing constitue à cet effet un cadre adéquat et la Communauté internationale, les donateurs et les institutions de financement doivent s'en tenir à ses axes, préserver ses acquis et élaborer des stratégies pour le futur, susceptibles de stimuler cette orientation internationale.

Madame la Présidente,

Le rapport de notre pays comporte une évaluation exhaustive des réalisations effectuées dans le cadre de la mise en oeuvre de ce plan d'action. Ces réalisations, dans l'ensemble, constituent la preuve de l'intérêt qu'accorde le gouvernement à la promotion de la femme et à la consolidation de sa participation au développement socio-économique.

La tenue de cette session coïncide avec la célébration des journées, nationale et internationale, de la femme, respectivement les 5 et 8 mars 2005. Dans ce contexte, nous invitons la Communauté internationale à prendre les mesures adéquates afin de mettre en oeuvre la plate-forme de Beijing. Nous renouvelons notre attachement et notre engagement vis-à-vis de cette plate-forme et nous considérons qu'il est nécessaire de respecter les situations socio- culturelles qui déterminent l'orientation des pays et des gouvernements dans ce domaine.

Enfin, je réitère mes vœux pour que les travaux de notre session soient couronnés de succès et je vous remercie.